

De l'institution des colonies d'aliénés : Gheel et ses adversaires / par le docteur Mundy.

Contributors

Mundy, Jaromir, Freiherr von, 1822-1894.
Royal College of Surgeons of England

Publication/Creation

Bruxelles : Tircher, 1860.

Persistent URL

<https://wellcomecollection.org/works/qynv77h9>

Provider

Royal College of Surgeons

License and attribution

This material has been provided by This material has been provided by The Royal College of Surgeons of England. The original may be consulted at The Royal College of Surgeons of England. where the originals may be consulted. This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.



Wellcome Collection
183 Euston Road
London NW1 2BE UK
T +44 (0)20 7611 8722
E library@wellcomecollection.org
<https://wellcomecollection.org>

DE L'INSTITUTION DES COLONIES D'ALIÉNÉS.

GHEEL ET SES ADVERSAIRES,

PAR
LE DOCTEUR MUNDY.

(Extrait du Journal publié par la Société des Sciences médicales et naturelles de Bruxelles. — Cahier de mai 1860.)



« Certainement je le reconnais, oui, et avec peine, le nom de *Gheel* n'est point apprécié comme il mérite de l'être; mais pourquoi? — D'abord vous savez que le mot *d'aliéné* a quelque chose de triste, s'il est donc malheureux de le devenir, par le temps qui court, il est encore honteux au plus haut degré d'être *pauvre*; c'est donc la réunion de ces deux mots qui, pour les uns fait la honte de *Gheel*, tandis que pour moi elle en fait la gloire; car, Messieurs, j'ai la conviction que *Gheel* remplit une haute fonction de charité et que son nom n'en deviendra que plus illustre dans les fastes de l'humanité. »

(Discours de M. le professeur PARIGOT, prononcé à la séance du 1^{er} septembre 1856, de la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles).

BRUXELLES.
TIRCHER, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,
Rue de l'Étuve, 20.

1860

COLONIES D'ALIÉNÉS.

CHERF

ET SES ADVERSAIRES,

LE DOCTEUR KEDDY.

Extrait du Journal publié par la Société des Sciences médicales et naturelles
de Bruxelles. — Février de l'année 1880.

Le Docteur KEDDY, qui se présente à la Société des Sciences médicales et naturelles de Bruxelles, sous le titre de "Colonies d'Aliénés", est un homme d'un grand mérite, et qui a fait de nombreuses et importantes recherches sur les aliénés. Ses travaux ont été publiés dans le "Journal de la Société des Sciences médicales et naturelles de Bruxelles", et ont été très bien accueillis par les membres de la Société. Ses recherches ont été très utiles pour la connaissance des aliénés, et ont permis de faire de nombreuses découvertes importantes. Ses travaux ont été très bien accueillis par les membres de la Société, et ont été très utiles pour la connaissance des aliénés.



BRUXELLES.
IMPRIMERIE DE LA LIBRAIRIE

DE L'INSTITUTION DES COLONIES D'ALIÉNÉS.

GHEEL ET SES ADVERSAIRES.

La 4^{me} livraison du *Journal général de Psychiâtrie*, année 1859, rédigé par M. le Dr Henri Laehr, publié à Berlin, chez Hirschwald, contient, p. 442 et suivantes, un mémoire du docteur Willers Jessen, médecin-praticien à Hornheim, sur les colonies des aliénés et autres institutions pour la cure de la folie.

M. W. Jessen a déjà publié, dans la Clinique allemande de 1859, nos 19 et 20, sur la même matière, un travail que nous regrettons de ne pas avoir sous la main, au moment d'entreprendre la discussion et la réfutation des thèses soutenues dans le mémoire indiqué ci-dessus.

Nous commençons par déclarer que nous excluons de notre discussion la seconde partie du titre de ce mémoire, par le motif que nous croyons pouvoir admettre que, dans la question de l'institution d'établissements pour la cure des aliénés, il ne s'agit jamais, — indépendamment de toute considération d'argent, — de soins secondaires ou hygiéniques, mais de soins efficaces, c'est-à-dire que l'on n'y cherche à réaliser que ce double but thérapeutique, d'une importance capitale, à savoir : *a*, celui de guérir les malades le plus promptement et le plus facilement, et *b*, de chercher les moyens de procurer le meilleur sort possible aux malades incurables.

M. Jessen n'a parlé, d'ailleurs, dans son mémoire, que des colonies et des asiles d'aliénés. Nous ne voulons pas rechercher ici si M. Jessen ne comprend sous le nom d'asiles, en quelque nombre qu'il les subdivise, que des institutions pour des malades abandonnés, bien qu'il nous semble, d'après notre opinion personnelle, que c'est ainsi malheureusement qu'on le doit entendre.

Nous ne nous occuperons donc ici que des colonies d'aliénés et nous demanderons aux lecteurs la permission de nous étendre particulièrement sur les institutions qui existent à Gheel.

Ce n'est pas M. Jules Duval, mais le professeur Parigot de Bruxelles, « qui ramena l'attention sur les colonies des aliénés, et qui notamment a publié d'importants travaux sur cette localité. » Car l'article de M. Duval, qui se distingue du reste par l'élégance de style et la solidité de raisonnement, a paru dans la *Revue des deux mondes* en 1857, et est surtout écrit pour

le public laïque, — ce qui n'en diminue cependant le mérite sous aucun rapport.

M. le docteur Parigot, un psychiatre de réputation et d'expérience, pratiqua à Gheel, au contraire, pendant sept ans, de 1849 à 1856, et lutte déjà depuis plus de dix années en faveur du système des colonies d'aliénés. M. Jessen ignorerait-il que M. Parigot, depuis 1850, a prononcé à diverses reprises, dans la Société des Sciences médicales et naturelles à Bruxelles, des discours sur les questions que soulève la colonie de Gheel, et que les propositions qu'il y a faites ont toujours été adoptées *in toto*? L'ouvrage souvent cité de M. Parigot : *L'air libre et la vie de famille à Gheel*, n'a-t-il pas été publié chez M. Tircher, à Bruxelles, déjà dès 1852? Est-ce que M. J. Duval et après lui la plupart des auteurs qui ont écrit sur Gheel, n'ont pas emprunté à ce même livre, pour les reproduire presque littéralement, les parties les plus intéressantes?

Nous regrettons que M. Jessen qui s'est mis en opposition contre le système de cure suivi à Gheel, et qui le combat non pas seulement par préférence mais avec passion, n'ait jamais daigné visiter cette localité. Les opinions de cet auteur ne se fondent donc que sur ce qui a été écrit jusqu'à ce jour au sujet de Gheel, et encore ne paraît-il pas connaître tout ce qui en a été écrit. Il s'ensuit que M. Jessen se trouve ainsi dans la grande difficulté de ne pouvoir malgré lui citer le plus souvent que des autorités psychiatriques qui sont favorables à Gheel.

Le seul médecin que M. Jessen cite comme adversaire de Gheel et du système qui y est suivi, à savoir le docteur anglais Stevens, est un auteur dont les écrits relatifs à Gheel, ainsi que nous le verrons plus loin, sont empreints de passion, se font remarquer par leur absence de tout respect pour la vérité, ne traitant la question que d'une manière superficielle et ne fournissant jamais une preuve à l'appui d'une déclaration; M. Jessen lui-même est d'accord avec nous sur ce dernier point.

MM. Bucknill et Brown, que M. Jessen nomme également comme des adversaires des colonies d'aliénés, ne sont nullement contraires à ces colonies en principe, bien qu'ils se défendent d'en adopter et d'en imiter la méthode suivie à Gheel.

On sait, en effet, et M. Jessen le dit lui-même, que M. Bucknill a fait bâtir, à côté de l'asile de Devon-County, un établissement auxiliaire, basé sur les principes les plus larges du système de la non-contrainte, et que l'expérience qu'il a faite du « *Cottage treatment* » a été très-favorable; or, bien qu'on le désigne sous un autre nom, il est impossible de nier que ce système ne s'appuie sur les mêmes principes que les colonies d'aliénés.

Quant à M. Brown, nous allons rappeler les mots mêmes que M. Jessen cite de lui : « L'espoir des philanthropes se fonde sur la propagation du système des chaumières combiné avec celui d'un asile central où les familles des surveillants représentent les paysans, ou bien où les paysans sont en même temps fermiers et serviteurs et se trouvent placés, dans les limites des domaines de l'institution, sous les ordres du médecin directeur et de son état-major. » Est-ce que Brown ne définit pas clairement ici le principe des colonies d'aliénés?

Nous comprenons d'autant moins que M. Jessen trouve une nouveauté dans ce système, que la méthode indiquée est depuis longtemps pratiquée à Gheel, *mutatis mutandis*. Rien ne prouve mieux que la ville de Gheel, et par conséquent le système des colonies d'aliénés, est encore une *terra incognita*, même pour la plupart des hommes du métier. Nous aurions, du reste, une bien courte bibliographie à faire si nous avions à retracer tout ce qui a été écrit sur Gheel.

Excepté le Dr Parigot qui, outre l'ouvrage souvent cité de *L'air libre, etc.*, a encore publié séparément six discours qu'il a prononcés sur la question de Gheel, de 1850 à 1860, à diverses occasions au sein de la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles, nous avons encore le mémoire rappelé plus haut de M. J. Duval; mais après cela nous ne trouvons plus à mentionner que quelques articles épars recueillis dans les publications de psychiatrie, tels que ceux de Roller, Schroeder Van der Kolk, Droste, Webster, Koke, Biffi, Moreau (de Tours), Dieudonné et Crocq qui sont favorables au système de Gheel; parmi les écrits épars qui ont paru contre ce même système, nous signalerons surtout ceux de MM. Jessen et Stevens et, sous certains rapports, ceux de MM. Bucknill et Brown, ainsi que de Forbes Winslow et Brierre de Boismont. Nous rappellerons, enfin, encore les quelques paroles importantes qui se trouvent consignées dans les ouvrages mémorables d'Esquirol et de Guislain, qui se sont occupés en leur temps de Gheel, le premier, dans un sens favorable, le second, dans des termes hostiles, mais nous ferons remarquer que ces auteurs écrivaient à une époque où Gheel n'était pas dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui et qu'alors non-seulement la localité, mais les temps aussi étaient tout autres.

MM. Parigot et Duval, comme nous l'avons appris d'eux-mêmes, feront paraître dans quelque temps, chacun de son côté, sur Gheel et le système des colonies des aliénés qui est en vigueur, des ouvrages que nous n'avons pas besoin de recommander plus spécialement à l'examen le plus attentif et à l'appréciation de tous les psychiatres et philanthropes, surtout l'ouvrage du docteur Parigot qui n'est pas seulement le représentant le plus compétent, mais le plus pratique et le plus désintéressé de cette partie si négligée, bien que si éminemment importante de la science thérapeutique.

S'il est vrai de dire que l'on ait peu écrit sur Gheel, il l'est aussi d'affirmer que cet endroit a été moins encore visité, car excepté les auteurs qui ont publié quelques idées sur le système qu'on y pratique et du nombre desquels nous devons exclure, particularité remarquable, tous ceux qui s'y sont montrés hostiles, attendu qu'aucun de ses adversaires, hormis Stevens, n'a jamais mis un pied à Gheel, cette ville n'a été visitée, depuis une dizaine d'années, que par quelques médecins anglais et russes, par deux ou trois médecins allemands et peut-être par autant de médecins français. MM. Schroeder Van der Kolk et Droste sont restés à Gheel, le premier, quatre jours, le second, huit jours; ce sont les plus longs séjours qui y aient été faits par les médecins étrangers; les autres y sont à peine descendus pendant douze heures. Nous sommes convaincu qu'il faudrait rester à Gheel au moins pendant trois mois pour s'y bien initier

au système de cure qui y est suivi et pour en savoir apprécier les résultats.

M. Jessen a donc parfaitement raison lorsqu'il dit « qu'il ne serait pas inutile de revenir encore une fois sur la question des colonies d'aliénés. » Nous croyons seulement que ce ne sera pas la dernière fois et que l'on se décidera enfin un jour à faire des essais pratiques.

Mais lorsque M. Jessen avoue lui même, au commencement de son mémoire, que les opinions sur la question de savoir « si les colonies d'aliénés sont utiles » n'ont pas encore abouti à une conclusion, il est évidemment en contradiction avec ses propres vues personnelles, puisqu'il dit, à la fin de son ouvrage, que les colonies d'aliénés font beaucoup de mal aux malades et qu'elles démoralisent les colons, et qu'il conclut ensuite, presque à la manière de Caton, par un « *Præterea autem censeo Gheel esse delendum!* »

Tous les amis de l'humanité doivent éprouver une bien grande satisfaction de ce que le gouvernement belge n'ait pas partagé l'opinion de M. Jessen et qu'il s'occupe, dit-on, de fonder une colonie d'aliénés dans le Luxembourg; le gouvernement hollandais s'occupe également d'un projet semblable.

Nous considérons comme imprudent et comme injuste, pour ne pas dire plus, le vœu barbare de faire disparaître Gheel du sol, sans en donner des motifs plausibles.

La place qu'un recueil périodique peut nous consacrer ne nous permet pas d'entrer dans la discussion approfondie du système des colonies d'aliénés; il entre moins encore dans nos intentions de justifier nos préférences pour les colonies d'aliénés par le moyen d'une comparaison détaillée de ces colonies avec les asiles. Il nous suffira de déclarer en peu de mots que nous sommes l'adversaire de M. Jessen et que nous nous réservons, après que nous aurons consacré encore quelques semaines à l'étude pratique de Gheel, la tâche de faire de nos observations l'objet d'un livre spécial dans lequel nous exposerons le système en son entier, en l'accompagnant des résultats fournis par la statistique des cures.

Lorsque nous visitâmes Gheel au mois de janvier dernier, nous ne négligeâmes en aucune façon de demander tout d'abord à M. Bulckens, le médecin en chef de la colonie, ce qu'il y a de vrai dans le mot fameux que M. Stevens et après lui M. Jessen, lui attribuent, à savoir que c'est la superstition seule qui sauve Gheel de sa ruine complète. M. Bulckens a donné le démenti le plus complet à l'affirmation de ces Messieurs, non pas seulement quant au fait même de la déclaration qu'on lui attribue, mais quant à la valeur de cette déclaration, qui est, d'après lui, tout à fait contraire à la vérité; attendu que la cérémonie religieuse sur laquelle les paroles du docteur Bulckens seraient fondées n'a lieu, comme on le sait généralement, que rarement, et qu'elle ne se pratique plus aucunement dans l'église de Dymphna, dans les formes usitées pendant les siècles passés. On peut ajouter à cela que la cérémonie n'a jamais lieu qu'avec l'assentiment du médecin en chef, qui ne le donne que lorsque les dispositions religieuses de l'aliéné font penser ou que la cérémonie aura une issue

favorable, ou que le refus de l'autorisation pourrait aggraver l'état mental du malade. Disons encore que celui-ci n'est qu'un acteur passif dans la cérémonie.

Nous nous sommes convaincu, d'ailleurs, à Gheel, que la foi en Dymphna n'y est plus que très-moderée, chez les colons comme chez les habitants ordinaires, et que ce qui y contribue surtout à la santé des malades, c'est d'abord l'action du médecin, puis le système de la liberté, du travail et de la vie de famille.

Que Jessen soit donc complètement rassuré, quant à ce point qu'il invoque à diverses reprises pour justifier ses craintes.

Pour montrer quelles sont les autres circonstances fâcheuses qui engagent M. Jessen à signaler Gheel comme un triste exemple des colonies d'aliénés, nous allons donner une description de Gheel à nos lecteurs, afin qu'il leur soit plus facile d'asseoir un jugement à cet égard.

La ville de Gheel comptait, au mois de janvier 1860, 755 malades, dont la plus forte moitié se composait d'hommes et le reste de femmes, et qui demeuraient dans environ 425 maisons du canton du même nom, lequel s'étend sur une superficie de quatre lieues, et se partage en 14 hameaux et agglomérations. Dans la ville même il y avait 200 malades, dont environ la moitié appartenait à la classe aisée, et était logée chez les bons bourgeois. La ville de Gheel possède plus de 800 maisons, avec une population de 4,000 âmes. La commune entière avec ses hameaux compte environ 10,000 habitants.

On peut évaluer à 575 francs le prix annuel de l'entretien d'un aliéné à Gheel; il y en a qui paient 400, 500, 800, 1,000, 1,200 et même 2,000 et 4,000 francs, mais en ce moment il n'y a à Gheel que deux malades qui paient ce dernier prix.

La pension moyenne fixée par le gouvernement pour l'entretien des malades qui sont à charge des communes du pays et de l'étranger, est de 275 francs.

La grande majorité des malades qui sont à Gheel y vient de Bruxelles et de ses environs; la plupart des étrangers sont hollandais, mais on y trouve aussi des aliénés de toutes les nations du monde.

Ce n'est que depuis que le docteur Parigot se consacra corps et âme au bien-être des malades de Gheel, c'est-à-dire depuis 1849, que le gouvernement belge commença à s'occuper plus particulièrement d'un district dont l'influence salutaire avait été négligée pendant des siècles. Il est vrai que le gouverneur français, M. de Pontécoulant, avait déjà, dès 1801, augmenté l'importance de la localité en y envoyant des malades.

Avant cette époque, et pendant l'intervalle, Gheel ne fut guère plus, c'est-à-dire depuis le dix-septième siècle, qu'une libre colonie d'aliénés. Les dispositions disciplinaires qui y furent décrétées dans les années 1676, 1747, 1750, 1754 et 1858 ne furent pas observées, et il n'y exista pendant longtemps aucune méthode de cure systématique.

Après la promulgation, en 1850, d'une loi organique pour les aliénés, parut un règlement spécial pour Gheel, qui fut complété, en 1857 et en 1859, par

des dispositions supplémentaires. L'administration générale des aliénés se trouva ainsi réglée, le service médical régularisé et l'institution d'un établissement d'aliénés autorisé.

On peut considérer l'administration locale actuelle comme satisfaisante, car depuis quelque temps les malades sont bien logés et convenablement vêtus. Il y existe encore une lacune au point de vue de l'indépendance des médecins de la colonie vis-à-vis de l'administration, et il en résulte nécessairement des tiraillements dans le service. La direction médicale est en ce moment confiée au docteur Bulckens qui s'acquitte dignement du haut mandat dont il est investi depuis 1857, année où le docteur Parigot se vit obligé, par des considérations de famille, de retourner à Bruxelles.

Gheel est partagé en quatre sections de malades et le service médical y est desservi par quatre médecins, ayant le titre d'inspecteurs de section, qui opèrent sous la direction du médecin en chef de la colonie.

Le service du médecin en chef, charge ardue et peu en rapport avec la position et les travaux du titulaire, n'est rétribué que par un traitement de 500 fr. par mois. Le peu d'heures par jour que le médecin en chef peut soustraire à sa surveillance régulière, au service extérieur, à ses visites indispensables, à ses soins administratifs et ainsi de suite, il doit les consacrer à son cabinet d'étude.

Les registres des annotations relatives aux malades, les livres d'administration, de même que les appareils médicaux et autres qui sont nécessaires aux aliénés, ne laissent rien à désirer. Tous les faits qui peuvent intéresser la science médicale, les phases et les variations diverses que subissent les malades, sont minutieusement annotés et recueillis.

Le placement et le classement des malades sont de la compétence du médecin en chef qui s'entend à cet effet avec les autorités administratives. Les malades sont divisés par catégories et transférés d'un lieu à un autre, d'après le résultat des observations fournies par les malades eux-mêmes à leurs nourriciers, et d'après la nature de leurs dispositions mentales. Les nourriciers qui se distinguent par leurs services sont récompensés par un diplôme d'honneur; ceux qui négligent leurs devoirs en sont punis par le retrait de leurs malades.

Les quatre médecins sont tenus, tous les trois mois, de remettre à leur chef un rapport écrit détaillé. Le médecin principal adresse, à son tour, tous les ans, un rapport étendu à la commission générale pour les établissements d'aliénés, qui a en ce moment pour directeurs le professeur Guislain (1) et M. Ducpetiaux. Ces rapports sont ensuite imprimés.

Nous avons visité à Gheel plus de cent maisons et environ deux cents malades. En moyenne, nous avons trouvé les habitations des aliénés plus que satisfaisantes, convenables, proprement tenues et bien aérées; les pensionnaires, de leur côté, étaient également bien soignés. Les lits ne laissaient rien à désirer. Les vêtements et le linge étaient parfaits; la nourriture suffisante, tant sous le rapport de la quantité que de la qualité; enfin, les malades ne

(1) Hélas! décédé le 1^{er} avril 1860.

manquaient absolument de rien, ainsi que nous avons pu le constater, à diverses reprises, non-seulement par leur bonne mine, mais aussi par leurs propres déclarations et nos observations personnelles (1).

Nous n'avons rencontré à Gheel aucun malade revêtu de la camisole, ni soumis au traitement du fauteuil de force, etc. Quelques-uns seulement portaient aux pieds de petites chainettes bien polies, qui ne les gênaient nullement dans la marche.

On conclura nécessairement de tous ces renseignements que la condition des malades à Gheel est plus que satisfaisante.

Quant au traitement en général des malades, aux soins dont ils sont l'objet, et à la vie de famille dont ils jouissent, nous déclarons qu'ils sont au-dessus de tout éloge.

Nous compléterons la démonstration de l'influence thérapeutique inappréciable qu'exercent sur l'état physique des malades cette vie de famille, la liberté presque illimitée qui leur est donnée et le travail auquel ils se livrent dans les familles, par quelques observations que nous avons été en position de faire personnellement.

Constatons d'abord l'énorme différence qui existe entre la vie des aliénés à Gheel et celle de cette même classe de malheureux dans les établissements fermés. Les transports du maniaque y sont moins violents et plus faciles à calmer; ils y durent moins longtemps. L'aliéné mélancolique y est moins sombre et moins abattu, et on y observe chez lui une disposition à errer qui n'est pas privée de tout sentiment de récréation. Le paralytique y est plus remuant, plus vif, plus traitable, et s'occupe davantage de ce qui se passe autour de sa personne. Quelle influence bienfaisante n'exercent pas sur lui les soins bienveillants et doux des femmes! L'aliéné érotique n'est plus agité et c'est rare qu'il s'y porte à des excès. Le maniaque religieux y est plus accessible aux influences indépendantes de la religion. L'ambitieux y est plus gai et est plus facile à contenter, sans se laisser aller aux transports ordinaires que subit cette catégorie de malades.

Chez la plupart des aliénés qui sont affligés de manies et d'idées fixes, et même chez les idiots, on trouve, à Gheel, des impressions extérieures et intérieures plus nombreuses que chez les malades de la même catégorie qui sont enfermés, et ces sortes de malades y subissent aussi plus avantageusement l'influence du médecin et de la famille.

Les autres signes distinctifs de la condition physique et mentale des aliénés à Gheel accusent les effets de la bienfaisante réaction qui résulte de la liberté et de la vie de famille, et un contraste frappant avec l'extérieur des malades dans les établissements fermés.

Leurs cheveux ne sont ni hérissés ni arrachés; l'œil, rarement injecté, supporte facilement les regards étrangers et ne présente même le plus souvent rien d'anormal. L'appareil moteur est plus agile et est moins sujet aux tiraillements

(1) L'auteur visita la colonie en janvier 1860, elle venait de subir de notables améliorations quant à l'habillement des aliénés. (Note de la Rédaction.)

spontanés et involontaires des nerfs et des muscles. La parole est plus régulière sous le rapport du ton et de l'expression ; la peau plus transparente et plus colorée ; la digestion moins souvent troublée.

Les penchants aux manies sont aussi généralement plus faibles.

Les affections et les passions se présentent avec un caractère adouci.

Le désir de l'isolement, la passion de la destruction, ainsi que les autres dérèglements propres aux aliénés, sont généralement moins prononcés et se manifestent moins souvent.

L'état des malades, dans son ensemble, est enfin moins affligeant, moins anormal, moins brutal que dans les établissements fermés, et c'est là ce qui explique pourquoi ces malheureux s'intéressent davantage aux récréations de la société et à la vie commune que les aliénés dans les maisons de santé.

Après avoir signalé ces effets et ces influences, il nous tarde d'en constater les résultats généraux qui sont merveilleux, et nous déclarons ici sans détour que si nous n'avions pas puisé nos chiffres à une statistique officielle, nous aurions hésité à croire que les malades que la colonie avait reçus pendant les années 1856, 57 et 58, considérés comme curables, sont dans la proportion fabuleuse de 74 pour cent !

Est-ce peut-être pour ce motif que M. Jessen « voudrait voir disparaître Gheel du sol, » afin de ne plus avoir sous les yeux une sorte de *lapis scandalii* pour les asiles ordinaires où si peu de malades guérissent ? Ou bien est-ce à Dymphna qu'il fait remonter l'influence thérapeutique qui produit de tels résultats ?

Nous engageons, au surplus, notre collègue à vérifier par lui-même, *in facie loci et hominum*, l'exactitude de nos renseignements, et jusque-là nous préférons nous en référer aux témoignages de MM. Parigot et Bulckens.

Nous croyons ainsi avoir suffisamment démontré que Gheel n'est pas un « triste exemple » mais bien un « exemple des plus instructifs » des colonies d'aliénés. Et cependant, nous ne pouvons pas dire que Gheel soit un exemple modèle, parce que cette colonie est privée encore de la condition essentielle (c'est-à-dire du système) qu'exige une colonie qui mérite vraiment ce nom.

MM. Parigot et Duval se sont déjà chargés de signaler consciencieusement les défauts de Gheel ; ils avaient pour cela un double but : ils voulaient d'abord améliorer Gheel même, puis assurer des conditions d'organisation meilleures aux colonies futures. M. Jessen en conclut, en appréciant les allégations de M. Parigot à un point de vue plus que partial, que « Gheel doit périr avec son système ! » Il est vrai que M. Jessen suppose que cette conclusion frappera nécessairement tous ceux qui auront lu dans le *Journal des asiles*, les sottises contre-vérités de M. Stevens, ainsi que les deux mémoires sur Gheel et les colonies d'aliénés de M. Jessen, d'autant plus que les défauts qui déparent Gheel ne seraient pas d'une nature locale, mais tiendraient au système même des colonies d'aliénés.

Résumons en peu de mots les défauts de Gheel et demandons-nous impartialement s'ils ne sont pas absolument d'une nature locale.

1° Les limites topographiques de Gheel nous montrent que cette contrée, qui fait partie de la Campine anversoise, est située dans une plaine sablonneuse, peu fertile, privée de bois et exposée aux vents du nord. Des eaux mauvaises, des marais et une mauvaise atmosphère y sont les compagnons d'une végétation chétive.

2° L'organisation de la colonie si longtemps négligée par le gouvernement, qui n'a entrepris que tardivement de la relever et de la favoriser. Ajoutons à cela : *a*, les hauts prix de fermage réclamés pour les maisons, les jardins et les terres ; *b*, l'insuffisance des pensions payées pour les pensionnaires pauvres ; *c*, la direction trop incomplètement centralisée, alors qu'elle devrait se trouver entièrement placée entre les mains du médecin en chef ; *d*, l'insuffisance du médecin secondaire et du surveillant ; *e*, l'insuffisance des traitements attribués à ces fonctionnaires et à ces employés ; *f*, l'organisation tardive de l'infirmerie, qui aujourd'hui encore n'est ni meublée ni montée.

On le voit donc, on ne rencontre à Gheel que des défauts d'une nature locale qu'il sera facile d'éviter dans la création de colonies nouvelles, après en avoir constaté l'existence et les inconvénients à Gheel.

S'il est vrai que cette localité, malgré tous ses défauts topographiques, administratifs et locaux, obtient de si brillants résultats, on en pourra conclure à bon droit que là où ces défauts n'existeront pas, on pourra obtenir des résultats plus remarquables encore. Voilà l'opinion qu'ont invariablement soutenue MM. Parigot et Roller et qu'ont aussi publiquement défendue jusque dans ces derniers temps, après avoir visité Gheel, des autorités telles que Schroeder Van der Kolk, Droste, Webster, Koke, Biffi, Moreau (de Tours), Dieudonné, Crocq et autres.

C'est donc par erreur que M. Jessen prétend que Roller seul ait été d'un avis contraire au sien. Si Roller voulait de nouveau faire peser sa haute parole dans la balance, au profit de cette importante branche de la science médicale, nous ne doutons pas qu'il ne réponde victorieusement à l'interpellation que M. Jessen lui a adressée, à savoir comment il est possible de combattre les arguments *contre* les institutions privées par les arguments produits *en faveur* des colonies d'aliénés. Nous répondrons tout simplement : d'abord, en invoquant les éclatants résultats obtenus dans la colonie d'aliénés de Gheel, malgré tous les inconvénients contre lesquels elle lutte encore ; deuxièmement, en comparant la meilleure condition physique et matérielle des malades à Gheel avec celle des malades qui sont dans les maisons fermées ; troisièmement, en établissant les frais minimes et le faible prix d'entretien des malades dans les colonies d'aliénés.

Les arguments favorables l'emportent tellement, dans cette comparaison, sur les arguments contraires, qu'il nous semble inutile de pousser ce travail plus loin, quelque nombreuses que soient les considérations que nous pourrions encore faire valoir.

Nous nous sommes seulement réservé la tâche de consacrer à ces développements une autre place, convaincu qu'ils ne pourraient plus rien ajouter à la démonstration que nous nous étions imposée ici.

La création d'une colonie modèle pour la cure des aliénés doit être la conséquence d'une conviction bien établie et fondée sur l'examen libre et approfondi des systèmes existants; cette conviction doit, selon nous, avoir en outre une base théorique de la science de la psychiatrie, telle qu'elle est établie à notre époque, et être précédée d'une étude consciencieuse des asiles et de la colonie de Gheel, dont les développements ne seraient guère du domaine d'un recueil périodique.

Nous ne nous arrêterons pas aux bavardages insignifiants que M. Bucknill rapporte sur Gheel, et que M. Jessen a cités en déclarant lui-même qu'ils sont absolument dénués de toute preuve; dès lors il nous est d'ailleurs impossible de comprendre dans quel but ce dernier auteur a pu les reproduire. MM. Stevens et Bucknill qui ont donné des preuves si évidentes de leur ignorance sur la véritable condition de Gheel, font involontairement naître le soupçon que leur but a moins été de critiquer les défauts de Gheel dans un intérêt général que de s'associer à d'autres détracteurs et de jeter des cris d'alarme au détriment de Gheel dans un intérêt privé.

Nous avons déjà, dans les premières lignes de ce mémoire, dit quelques mots des développements dont ont été l'objet, de la part de M. Jessen, les opinions de M. Brown. Ce dernier est, en principe, grand partisan du système de la liberté, du travail et de la vie de famille, en un mot de la « non-contrainte » dans l'expression la plus étendue du mot. M. Jessen dit lui-même, page 455, que Brown espère, avec d'autres psychiatres de grande expérience, que les colonies réaliseront les vœux des philanthropes. Nous sommes entièrement de l'opinion de M. Brown lorsqu'il dit qu'il serait utile de procurer à des surveillants capables et de bonne tenue, habitant avec leurs familles, des exploitations agricoles qui seraient en même temps consacrées à une colonie d'aliénés. Nous savons déjà d'ailleurs, par l'expérience que nous avons acquise à Gheel, ce qu'il faudrait éviter dans la fondation d'une telle colonie.

Il importe peu, d'après nous, de quel nom on désigne le système fondé sur la liberté, le travail et la vie de famille; que l'organisation de la colonie consiste en une réunion d'asiles succursales dépendant d'un établissement principal ou, enfin, qu'on l'appelle « système de chaumières » par traduction de l'expression anglaise *cottage treatment*; le point essentiel c'est que l'institution comprenne les conditions d'organisation que nous avons déjà indiquées à diverses reprises.

Le professeur Jessen, à Kiel, parent de notre adversaire, M. Willers Jessen, n'a-t-il pas eu lui-même l'intention de fonder dans le Schleswig une colonie agricole pour les aliénés? Il nous serait cependant impossible de nous rallier au singulier projet de M. W. Jessen qui propose de faire parcourir aux aliénés diverses stations, en leur accordant la liberté par degrés, de telle sorte que ce n'est que dans la dernière station qu'ils se trouveraient en possession d'une liberté illimitée.

Nous considérons aussi comme étant inexact en principe ce que M. Jessen

dit des fonctions du directeur de la colonie des aliénés et des obstacles invincibles que ce fonctionnaire rencontrerait nécessairement du moment où il voudrait diriger en maître absolu. Il serait possible d'en dire autant de toutes les attributions administratives élevées, gouvernementales ou autres, en y comprenant les fonctions de directeur dans les hôpitaux, les prisons, etc. ; mais il est évident, cependant, que les observations de M. Jessen ne peuvent s'appliquer que là où le directeur en titre n'est pas à la hauteur de sa mission ; dans ce cas, l'insuffisance du directeur est elle-même une cause d'insuccès. Des établissements tels que les colonies d'aliénés, qui sont fondés pour des siècles, exigent naturellement des directeurs actifs et capables. Il nous suffira d'ajouter que le médecin en chef doit être, en principe, le directeur de la colonie d'aliénés, et que les économes et le restant du personnel de l'institution doivent être les subordonnés du directeur. Ce n'est que lorsque la hiérarchie administrative n'est pas bien établie que surgissent, entre le médecin en chef et l'administrateur, les tiraillements que nous avons eu lieu de regretter à Gheel.

Les observations critiques que M. Jessen a faites à l'endroit du système des fermages, et des rapports des nourriciers avec les malades et le directeur de la colonie, me semblent également non fondées en principe ; nous nous abstenons de nous en occuper ici en détail par le motif surtout que la place nous manquerait pour un tel travail.

Nous dirons toutefois encore à M. Jessen qu'il serait à regretter, s'il est vrai, comme cet auteur le déclare, que l'on ne fonderait guère de colonie d'aliénés en Allemagne, si ce n'est en vue d'un intérêt d'argent. Ce n'est qu'à de prétendus philanthropes que de tels reproches peuvent être adressées, mais ils ne sauraient atteindre en aucune façon les amis véritables de l'humanité ni les psychiatres de talent et de vocation. Nous sommes très-disposé, quant à nous, à retourner la sentence et à dire que ce sont en première ligne les considérations d'argent qui font des institutions privées existantes des adversaires si acharnés de tout projet de fondation des colonies d'aliénés.

Lorsque M. Jessen prétend, pour nous servir de ses propres paroles, « que les mesures révolutionnaires qui ont pour but la fondation de colonies d'aliénés ne sont nullement provoquées par l'expérience ni par les défauts des asiles, mais qu'elles sont en opposition même avec le fruit de cette expérience, et qu'elles ont à lutter avec le mépris public ; » lorsqu'il ajoute « qu'il ne peut s'expliquer que par la propension des hommes à se jeter dans les extrêmes qu'il y ait des psychiatres qui défendent les colonies d'aliénés » nous avouons que nous ne trouvons pas en nous le courage de réfuter un langage qui est si évidemment marqué du sceau de la passion.

Que répondrons-nous encore à M. Jessen lorsqu'il dit que la position des malades dans les établissements fermés y est maintenant même meilleure qu'elle ne le deviendra jamais dans les colonies, et naturellement aussi à Gheel ; qu'il doute que les gouvernements consentent jamais à confier à un médecin le poste de directeur d'une colonie d'aliénés ; que le contrôle officiel y serait

impossible; que ces colonies dégénéreraient en établissements d'espionnage; que l'influence de la société des malades avec les autres personnes, de même que celle des rapports avec la famille où ils se trouvent, sont illusoires, etc.; que Gheel n'est d'ailleurs qu'un reste caractéristique des temps barbares, et que sans les idées prévenues de ses défenseurs, le projet d'une colonie d'aliénés n'aurait jamais surgi? Nous disons que ce sont là plus que de petites erreurs « *quæ humana parum cavit natura* !

Nous faisons encore une fois appel à M. Jessen pour qu'il rende une visite à Gheel, afin qu'il aille s'y convaincre lui-même qu'il est complètement dans l'erreur aujourd'hui.

Nous espérons qu'alors M. Jessen renoncera à trouver inépuisable le thème de la discussion des défauts de Gheel et abandonnera l'opinion que même les tentatives faites sur une petite échelle sont dangereuses, parce que les inconvénients n'en apparaîtraient que lorsque les colonies seront établies sur une grande échelle.

Qu'il soit bien convaincu que l'asile n'est pas l'unique et le dernier mot de notre système et qu'il nous reste à nous et à nos successeurs encore beaucoup à faire.

Nous avons aussi assez bonne opinion de ses sentiments d'honneur pour ne pas douter qu'il ne fasse plus alors nulle difficulté pour retirer publiquement toutes les erreurs et les accusations qu'il a lancées à diverses reprises contre Gheel, contre le système des colonies d'aliénés et contre ses défenseurs; nous pensons qu'il le fera uniquement dans l'intérêt d'une science dont le progrès importe au plus haut degré à l'humanité, c'est-à-dire à la psychiatrie et à ses véritables représentants.

Disons encore, en terminant, un mot d'une demande que nous ne poserons ici que sommairement et à laquelle nous répondrons de même: à savoir pourquoi on fonde encore généralement partout des maisons de santé insuffisantes, et nulle part des colonies d'aliénés.

Pour répondre à cette question, nous ne rappellerons certainement pas les renseignements prétendument basés sur l'expérience, qui ont été fournis par M. Jessen, parce que, pour le dire sans détour, nous n'avons pas trouvé dans ses écrits la preuve de cette expérience; mais nous répondrons par toutes les observations qui ont été présentées à ce sujet, par des autorités telles que Parigot, Roller, Schrøder Van der Kolk et autres psychiatres qui ont écrit sur les résultats obtenus à Gheel.

Il ne pourra pas manquer que des adversaires plus puissants que M. Jessen entreprennent de nous combattre, mais nous ne nous en inquiéterons pas. Nous accepterons toujours avec reconnaissance les objections qui nous seront opposées, pourvu qu'elles soient sérieuses et qu'elles s'appuient sur des preuves basées sur les lois de la science, du bon sens et de l'expérience; mais nous ne nous laisserons jamais dévier de notre chemin par les allégations de l'ignorance, le mensonge et les inductions fausses que l'on pourrait tirer de nos paroles.

Nous disons donc qu'on ne fait pas encore de tentatives à notre époque pour fonder des colonies d'aliénés.

1° A cause de l'ignorance où l'on est généralement du système des colonies d'aliénés, système qui est encore tout aussi inconnu à bien des hommes du métier, que la seule colonie existante de Gheel;

2° A cause de la lenteur et de l'indolence que l'on met à étudier ce système à fond et à aller visiter la colonie belge. Cette observation s'adresse autant aux individus qu'aux gouvernements;

3° A cause de l'égoïsme, des convenances personnelles et de l'amour du gain dont les exigences dominant les établissements privés qui ne voient, dans chaque malade, qu'un moyen de retirer l'intérêt du capital engagé dans leur exploitation, et qui le gardent, par conséquent, le plus longtemps possible. Dans ce but, ils décrivent en public le système des colonies d'aliénés et le représentent comme une utopie au point de vue de la pratique;

4° A cause de l'absence d'un intérêt actif suffisamment honnête de la part des gouvernements ainsi que du public, et même des familles dans le sort des aliénés;

5° A cause de l'appréciation insuffisante de la partie pratique de la science de la psychiatrie, d'après les principes de la véritable humanité et les besoins des temps et surtout

a) A cause de l'absence de cliniques pour les aliénés;

b) A cause des dispositions de la loi de l'enseignement universitaire qui ne rendent pas l'étude de la psychiatrie obligatoire;

c) A cause de l'insuffisance professionnelle des médecins des aliénés et de l'insuffisance des traitements qui leur sont accordés;

d) A cause de l'insuffisance des écoles de gardiens;

e) A cause du défaut de surveillance des institutions des aliénés, et du système de cure peu efficace qui y est suivi;

f) A cause de l'absence de lois qui ordonnent *en principe* la formation de colonies d'aliénés.

Voilà quels sont, en peu de mots, les principaux motifs qui, d'après notre opinion, enrayent la propagation des colonies d'aliénés.

D'ailleurs, puisqu'on justifie l'isolement des aliénés soit par la nécessité de veiller à la sûreté commune de la société, soit comme une mesure thérapeutique, nous ne comprenons pas que cet isolement soit *une loi permanente*, attendu que ces motifs d'isolement ne peuvent s'appliquer cependant qu'à certaines phases de la maladie.

Nous comprenons facilement que l'amour-propre individuel puisse fournir à chaque directeur de maison de santé la conviction que son établissement est le meilleur et qu'il n'y a pas de système plus efficace que celui qu'il suit; nous n'avons pas visité d'établissement où nous n'ayons eu des preuves d'une telle présomption de la part de son chef. Mais nous savons aussi par expérience qu'il n'y a pas de malade dans les maisons de santé fermées qui ne considère tous visiteurs étrangers comme le sauveur auquel il va devoir la liberté.

A Gheel, nous avons interrogé au moins deux cents aliénés et il n'y en a pas un qui ne parlât avec effroi du séjour d'une maison de santé. Nous n'y avons rencontré que des malades jouissant avec bonheur des champs et des prairies qu'ils cultivaient en commun avec des travailleurs ordinaires; ce qui les rendait surtout heureux, c'est la vie libre dont ils jouissaient et ils nous demandaient comment, après cela, ils pouvaient désirer échanger leur existence actuelle contre la vie cloîtrée des maisons de santé.

Est-il possible de protester plus énergiquement contre la séquestration ?

Cependant, toute réaction qui s'opère dans la science est une véritable révolution, et puisqu'il a fallu des siècles pour produire un Pinel qui a eu le courage et le bonheur d'exclure les fous de la catégorie des criminels, pour les élever au rang de malades d'esprit (*Le crime d'être fou et comment nous le punissons*), nous ne devons pas nous étonner qu'il faille peut-être un autre siècle pour produire quelque réformateur assez heureux pour réussir à restituer au malheureux aliéné les droits sociaux qui lui sont dus et à lui assurer les services les plus prompts et les plus efficaces.

Nous croyons, en conséquence de ce qui précède, pouvoir légitimement opposer les conclusions suivantes aux arguments finaux développés dans le mémoire de M. Jessen :

1° Que la possibilité d'organiser avec succès des colonies d'aliénés n'a jamais été essayée pratiquement, et que, par conséquent, il est absurde de considérer ces colonies comme irréalisables. La fondation de colonies de cette catégorie serait d'autant plus facile qu'elle aurait pour modèle celle de Gheel qui obtient des résultats très-remarquables et qui est recommandée chaudement *en principe* par la science nouvelle ainsi que par de grandes autorités psychiatriques, qui la préfèrent aux asiles de toute espèce ;

2° Les asiles ne sont donc *aucunement* les seules institutions ni les institutions les plus utiles pour la cure des aliénés ;

3° Le nom donné au système importe peu ; cependant ceux intitulés *asiles-réunis*, de quelque espèce qu'ils soient, ne seront supportables et n'auront de valeur que pour autant qu'ils soient organisés sur le système des colonies d'aliénés.
